



**HAL**  
open science

## De quoi les juifs sont-ils le nom? Les impasses épistémologiques sur le judaïsme algérien

Karima Direche

► **To cite this version:**

Karima Direche. De quoi les juifs sont-ils le nom? Les impasses épistémologiques sur le judaïsme algérien. Mémoires algériennes en transmission, inPress. hal-03426148

**HAL Id: hal-03426148**

**<https://hal.science/hal-03426148>**

Submitted on 12 Nov 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## De quoi les juifs sont-ils le nom en Algérie ? Les impasses épistémologiques sur le judaïsme algérien

Karima Dirèche, TELEMMe/ CNRS-AMU

**Résumé :** Cette contribution revient sur les raisons historiques et politiques qui ont conduit à l'effacement de l'histoire des juifs dans l'Algérie post-indépendante. En décryptant les effets du décret Crémieux de 1870 sur la séparation progressive entre juifs et musulmans, le difficile positionnement des Juifs dans le combat nationaliste et les conditions de leur départ définitif à l'indépendance, ce texte interroge leur refoulement progressif de la mémoire collective algérienne et leur effacement de l'histoire officielle.

**Abstract :** This paper examines the historical and political reasons that led to the erasure of the history of Jews in post-independent Algeria. By deciphering the effects of the Crémieux decree of 1870 on the progressive separation of Jews and Muslims, the difficult positioning of Jews in the nationalist struggle and the conditions of their definitive departure at independence, this text questions their progressive repression from the Algerian collective memory and their erasure from official history.

En mai 2019, à l'occasion du pèlerinage de la Ghriba de l'île de Djerba, la Poste tunisienne émet un timbre-poste à l'effigie de la Synagogue de la Ghriba qui, réunit une fois par an, les juifs de Tunisie, d'Israël et de la diaspora. Le communiqué officiel qui a suivi l'émission de ce timbre l'explique par la volonté de l'État tunisien de promouvoir « les principes et les valeurs de la tolérance de l'ouverture et du dialogue entre les religions de Tunisie et ce à travers les âges et les civilisations ». En janvier 2020, dans le Maroc voisin, le roi Mohamed VI inaugure, avec solennité, « Bayt Dakira », la maison de la mémoire, espace de valorisation de la mémoire et du patrimoine judéo-marocains d'Essaouira, berceau du judaïsme marocain. Dans ces deux pays, anciens protectorats français jusqu'en 1956, vivent les toutes dernières communautés juives du monde musulman ; micro-communautés composées de quelques milliers d'individus et héritières d'un judaïsme maghrébin deux fois millénaire. Le Maroc se distingue particulièrement par de multiples actions de valorisation du patrimoine juif qui relèvent du champ public et par une volonté politique de reconnaissance nationale inscrite dans la Constitution de 2011<sup>1</sup>. La présence des juifs marocains (5000 individus tout au plus)<sup>2</sup>, sujets du roi (Commandeur des croyants) et citoyens marocains<sup>3</sup> témoigne de la longue histoire du judaïsme en terre marocaine. Elle participe également à l'affirmation, par l'Etat, de la pluralité religieuse d'une société marocaine présentée comme harmonieuse et tolérante dans ses composantes multiples.

---

1 « Son unité (*de l'identité nationale*) forgée par la convergence de ses composantes arabo-islamique, amazighe et hassano-sahraoui s'est nourrie et enrichie de ses affluents africain, andalou, hébraïque et méditerranéen », Préambule de la constitution de 2011.

2 Estimés à 150.000 individus en 1956.

3 Les juifs marocains sont des citoyens à part entière et leur statut personnel est réglementé par des chambres rabbiniques qui exercent leur autorité dans le cadre de la justice marocaine. Cette configuration est quasiment unique dans le monde musulman et elle est consolidée par un certain nombre d'institutions propres à la communauté juive (Conseil des communautés israélites du Maroc, fondation du patrimoine culturel judéo-marocain, réseau d'écoles et de commerces, Alliance juive de Casablanca...).

Si les judaïtés tunisienne et marocaine, telles qu'elles s'affirment dans l'espace politique et religieux des pays en question, sont officiellement reconnues et assumées par les institutions politiques, celle de l'Algérie semble être effacée des mémoires et de l'espace. Dans l'Algérie d'aujourd'hui, presque rien ne reste de cette présence millénaire. Des cimetières, de maigres flux d'un tourisme mémoriel et religieux qui ne dit pas son nom, quelques mots de vocabulaire judéo-arabe dans le dialectal algérien, des noms de famille communs, des figures de la musique judéo-arabe<sup>4</sup> et quelques éléments architecturaux des anciennes synagogues converties, pour un grand nombre d'entre elles, en mosquées<sup>5</sup>. Du judaïsme algérien, il ne reste plus que les récits des plus âgés qui se souviennent encore de la co-existence judéo-musulmane et le sentiment, en demi-teinte et parfois amer, d'une histoire détournée. Pour celles et ceux qui s'y intéressent encore, deux événements font sens : l'accès à la citoyenneté française, par le décret Crémieux, accordée en 1870 à quelques 35000 juifs et la confusion apportée, par l'indépendance, entre juifs et pieds noirs. Il est vrai que cet « exode » est quasiment unique dans l'histoire des migrations juives ; unique par son nombre mais également par son procédé puisqu'il se confond avec celui des « Européens » d'Algérie (un million de personnes) qui quittent précipitamment (pour la très grande majorité d'entre eux) le sol algérien. Confusion des identités, des dénominations, des historicités, tout se mêle dans ce qui va devenir une impossibilité à s'identifier et à se dire. Dénier des deux côtés qui rend incroyablement ardu ce rapport au passé. De la part des juifs, Benjamin Stora va jusqu'à parler d'« une absence d'une mémoire juive voulue et assumée ». Et de la part des Algériens, silence, désintérêt ou acrimonie qui alimentent l'ignorance même de ceux dont la bonne volonté est sincère. Pour l'écrasante majorité des Algériens, l'histoire judéo-musulmane fait partie d'une histoire ancienne qui n'intéresse plus grand monde. Et l'opinion générale s'accorde sur ce constat : « Il n'y a plus de juifs en Algérie depuis 1962 ». Cet effacement des lieux et des mémoires entre en écho avec la très faible production locale d'écrits et de connaissances sur cette histoire et la désaffection académique de la part des historiens ou anthropologues algériens participe au processus d'une mémoire collective oublieuse de cette histoire *singulière*<sup>6</sup>.

Ce sont, bien souvent, les journalistes qui prennent le relais dans la production et la diffusion d'informations. La presse arabophone et francophone algérienne consacre, au gré de l'actualité et sans logique apparente, des articles au judaïsme algérien. La production en est très hétérogène se déclinant en papiers « d'humeur », en sincères et curieux questionnements, en diatribes virulentes anti-sionistes et anti-juives et en éditoriaux faisant l'apologie de la pluralité religieuse et exprimant la nostalgie d'une histoire partagée judéo-musulmane. Entre volonté de dédramatiser et/ou de tentatives (timides) de patrimonialisation des racines juives de l'Algérie et expression des stéréotypes et poncifs les plus éculés, l'histoire des juifs d'Algérie reste prisonnière d'un imaginaire collectif majoritairement défavorable nourri de préjugés et de représentations négatives communs à tous les pays musulmans.

---

4 A l'image de Raymond Leyris adulé par les Juifs et les Arabes qui l'appelaient « Cheikh Raymond » en signe de respect. Maître du Malouf, la musique raffinée arabo-andalouse, il fédérait les communautés. Son assassinat, le 22 juin 1961, a sonné le départ des 30 000 juifs de Constantine.

5 A l'exemple de la grande synagogue d'Oran devenue, en 1972, la mosquée Abdallah Ben Salem. « Pourtant, à l'exception des fidèles, témoins du temps colonial, qui prient aujourd'hui dans cette ancienne synagogue, la majorité de la population d'Oran, notamment la jeune génération, ignore la fonction première de ce lieu de culte. Certains jeunes, quand ils apprennent que cette mosquée est une ancienne synagogue, refusent de s'y rendre à nouveau pour y prier. En revanche, les plus âgés ne voient aucun inconvénient à la fréquenter. Quand on les interroge, ils rappellent leur cohabitation ancienne avec les juifs de la ville et voient, finalement, dans cette conversion de l'espace religieux, la suprématie de la religion musulmane », in Dalila Senhadji Khiat, « Les mosquées en Algérie ou l'espace reconquis : l'exemple d'Oran », *L'Année du Maghreb*, VI | 2010, 291-303.

6 La singularité de cette histoire a été retracée dans une exposition en 2012 à Paris au musée d'Art et d'Histoire du judaïsme. Elle rappelle le cheminement de cette communauté, depuis l'Antiquité jusqu'à l'ultime exil de 1962 : « Juifs d'Algérie, une histoire singulière »

Entre refoulement, fantasmes, méfiance, méconnaissance et nostalgie d'une très ancienne coexistence religieuse, l'histoire des juifs n'a pas sa place dans le présent des Algériens. Si pour les plus âgés, elle est assimilée au temps colonial (désormais révolu), elle reste pour les plus jeunes très largement ignorée ou amalgamée aux violences lointaines du conflit israélo-palestinien et à la cause palestinienne.

### **Le Décret Crémieux. Le « péché originel » des juifs algériens**

La question des statuts personnels est fondamentale pour comprendre la diversité des parcours historiques de la judaïté des pays du Maghreb. L'Algérie présente une configuration radicalement différente de celles du Maroc et de la Tunisie. Pour les juifs d'Algérie, 1830 (date de la conquête de l'Algérie) est le moment historique qui a inauguré, en se plaçant sous la protection française, la fin du statut inférieur/protégé de *dhimmi*. L'entrée dans le droit commun et l'abolition de la *dhimma* met fin à une longue histoire de contraintes et d'obligations<sup>7</sup> propres aux communautés juives en terres musulmanes. Les régences ottomanes (Tunis et Alger) les soumettaient à de nombreuses contraintes et à une réglementation spécifique dans l'espace public qui ne cachaient pas les mesures discriminatoires qui ne s'appliquent qu'à elles (les chrétiens en étant exemptés)<sup>8</sup>.

Le décret Crémieux est un rendez-vous historique qui a inauguré leur entrée dans la voie de l'assimilation et de la modernité en mettant fin à ces *citoyennetés* de seconde zone<sup>9</sup>. Ce « cadeau »<sup>10</sup> offert aux juifs a fait, dans un premier temps, l'objet d'un accueil très mitigé. Résistance de la part des Français d'Algérie qui redoutaient, avec l'arrivée de ces nouveaux électeurs, les bouleversements de la carte électorale réactivant ainsi le très fort antisémitisme français qui s'était exporté en Algérie ; résistance de la part des communautés juives<sup>11</sup> marquée par une forte religiosité et un attachement aux traditions communautaires (Nadjari, 2007)<sup>12</sup>. Malgré cela, la francisation et l'intégration au modèle républicain<sup>13</sup> (notamment par l'investissement dans l'école républicaine) ont permis une promotion et une reconnaissance progressive dans la société coloniale européenne. La francisation des prénoms, des tenues vestimentaires, des modes de vie, l'appropriation du modèle de réussite scolaire leur ont permis de se démarquer de plus en plus des populations musulmanes dont ils pouvaient, auparavant, partager

---

7 La diversité des situations et de l'application de ces dispositions est très grande selon les temporalités et les espaces où elles s'appliquaient.

8 « (...) Afin que les Juifs soient reconnaissables, on leur impose un costume. Il leur est interdit de porter des vêtements de couleur verte (réservée aux descendants du prophète) ou rouge (couleur de l'étendard turc). De même, la chéchia, le turban blanc et le burnous blanc leur sont défendus. On ne leur laisse que l'usage des vêtements sombres aux manches démesurées. (...) Les Juifs ne peuvent être chaussés que de savates : elles doivent être beaucoup plus courtes que le pied afin que le talon puisse frotter continuellement le pavé. Ainsi le 13 septembre 1788, on arrête à Alger, tous les Juifs qui ont enfreint cet interdit et on leur donne 300 coups de bâton sur la plante des pieds », in Richard Ayyoun, « les juifs d'Algérie de l'émigration espagnole à la conquête française », *Cahiers d'études juives*, n°2, 1991, Presses de l'Université de la Sorbonne.

<sup>9</sup> A l'exception des juifs du M'zab exclus de la citoyenneté française qu'ils n'ont pu acquérir qu'en 1962, à l'indépendance.

<sup>10</sup> Le décret Crémieux offre une naturalisation collective qui permet de contourner la question de la renonciation au code du statut personnel, condition centrale imposée par la procédure des naturalisations individuelles du sénatus-Consulte de 1864.

<sup>11</sup> La conquête de 1830 avait déjà provoqué des migrations de juifs d'Algérie jusqu'au milieu des années 1840. Ces migrations précoces étaient liées à la préservation des modes de vie et des croyances (Assan, 2018).

<sup>12</sup> Un judaïsme nord-africain très pieux, conservateur, imprégné de rituels anciens, de croyances et marqué par une organisation clanique que le modèle consistorial français fera disparaître.

<sup>13</sup> Voir les travaux de Benjamin Stora : *Les Clés retrouvées. Une enfance juive à Constantine*, Stock, 2015 ; *C'était hier en Algérie. Les Juifs d'Algérie, de l'Orient à la République*, Ed Larousse, 2016 ; *Juifs, musulmans : la grande séparation*, Ed. L'Esprit du temps, coll. « Quoi de neuf », 2017.

pour un certain nombre d'entre eux des situations communes. A catégorie socio-économique égale, juifs et musulmans s'éloignent progressivement les uns des autres et la distance culturelle et linguistique apportée par la francisation est de plus en plus marquée. Les mentalités changent ; la forte alphabétisation liée à une scolarisation massive, l'accès à des fonctions valorisantes, le bénéfice des libertés et des droits interdits aux musulmans, tout éloigne de plus en plus les deux communautés. L'accès à la citoyenneté française (avec les droits qu'elle accorde) les installent dans une situation de privilégiés ; privilèges inaccessibles aux musulmans enfermés encore dans le Code de l'indigénat<sup>14</sup>. La réussite indubitable du projet d'émancipation des juifs algériens<sup>15</sup> porté par le Décret Crémieux a mis fin à l'histoire pluriséculaire avec les musulmans dont les juifs partageaient les cultures, les langues et les modes de vie.

Ce basculement, par le droit, dans le camp du dominant<sup>16</sup> a exacerbé les sentiments d'injustice et d'inégalité ; et les tensions entre les deux communautés pouvaient se durcir<sup>17</sup>.

Le décret Crémieux aurait, ainsi, contribué à entretenir une animosité historique chargée de ressentiment et de reproches implicites. Aux juifs, les musulmans reprochent d'avoir jeté aux orties leur histoire indigène afin de bénéficier de la protection de la France. Aux musulmans, les juifs rétorquent que la France leur a permis de jouir enfin des droits et libertés qui leur avaient été déniées tout au long de leur histoire maghrébine. Il serait, sans doute un jour, pertinent d'étudier l'application du décret Crémieux (et l'exode de 1962 qui l'en a suivi) comme l'histoire d'une amputation du corps social d'origine. Une amputation avec ses cicatrices et ses rééducations. En 1962, ils étaient 140.000 juifs algériens, soit 15% de la population dite pied-noire. Une infime poignée d'entre eux est restée dont quelques-uns d'entre eux (beaucoup trop rares) ont pu témoigner (Abécassis, Direche, 2019). Les quelques récits oraux recueillis nuancent toutefois l'idée, largement répandue, d'une course à l'assimilation et à la francisation des juifs d'Algérie, dans les décennies qui ont suivi la promulgation du décret Crémieux. Ils soulignent, au contraire, l'extrême vivacité, jusque dans les années 1930, de l'usage de l'arabe algérien ou du berbère dans les sociabilités les plus fréquentes et de spécificités culturelles (vestimentaires, culinaires, habitat...) ; l'attachement à la culture juive algérienne (musique, chants, cuisine) et aux pratiques religieuses. Ce sont deux événements majeurs et traumatiques qui feront basculer les juifs dans un processus accéléré de francisation : le pogrom de 1934 et, paradoxalement, le retrait de la citoyenneté française<sup>18</sup> par les lois anti-juives de Pétain. Ce retrait (non exigé par les Allemands et qui avait été épargné aux juifs de France) a été vécu comme une double indignité : subir une déchéance nationale et retomber dans le statut d'indigène. Un traumatisme sur lequel les juifs d'Algérie demeurent, encore aujourd'hui, très silencieux. La restitution de la nationalité française en 1943 s'accompagnera, de la part de l'écrasante majorité, d'une reconnaissance indéfectible à l'égard de la France.

Le basculement s'opère à ce moment-là et le divorce avec les musulmans se consomme, sans même que les acteurs de cette histoire, ne prennent vraiment la mesure de ce qui était en train de s'opérer. Dans un contexte de guerre, de lutte indépendantiste et de nationalisme arabo-musulman, les juifs

---

14 Un des rares ouvrages d'étude démographique consacré aux groupes sociaux de l'Algérie coloniale : Kamel Kateb, *Européens, indigènes et Juifs en Algérie, (1830-1962)*, Travaux et Documents, INED/PUF, 2001.

15 Un des objectifs du décret Crémieux était de relever les juifs algériens de leur infériorité morale et juridique incompatible avec le projet d'émancipation qu'il portait.

16 Aldjia Benallègue-Nourredine, *Le devoir d'espérance*, Casbah Editions, 2007.

17 Ainsi, le pogrom de Constantine (la ville la plus judéo-arabe d'Algérie) du 5 août 1934 s'est produit suite à une rixe entre juifs et musulmans, est attribué (trop vite) à la francisation rapide des juifs dans un cadre d'antisémitisme français virulent qui aurait alimenté les rancœurs et déchainé un processus de stigmatisation et d'hostilité récurrentes (Cole, 2010).

18 Ce retrait de la nationalité s'est accompagné d'une série de mesures discriminatoires comme celles de l'expulsion des enfants juifs de l'école publique et de l'ouverture de 16 camps de rétention et de travaux forcés.

d'Algérie deviennent progressivement des Européens pour être confondus (et très souvent de leur plein gré) par la suite avec les pieds noirs. Et si le terme *israélite* continue à être utilisé pour les nommer, il n'a plus la même connotation indigène, dans les années d'après-guerre.

### **Les juifs dans le combat indépendantiste**

Le contentieux (qui ne dit pas son mot) entre juifs et musulmans connaît une réactivation au moment du combat indépendantiste. Coincés entre une appartenance nationale française (retrouvée après l'abrogation des lois anti-juives de Pétain) et une méfiance à l'égard des mouvements nationalistes, les juifs ne sont pas en position de choisir. En ces heures sombres, la « neutralité » des juifs est mal vécue par les cercles politiques indépendantistes. Les appels à la solidarité des « frères juifs » et à leur implication dans le combat contre la France ne raisonnent qu'auprès de certains éléments (Le Foll-Luciani, 2015) qui s'engagent armes à la main dans le maquis. Une poignée d'entre eux n'a, pourtant, pas hésité à s'engager, à titre individuel, dans le combat indépendantiste. Le PCA (Parti Communiste Algérien) a été un vivier de jeunes juifs partisans de l'Algérie indépendante et sans doute le seul espace politique où les militants juifs, musulmans et chrétiens partageaient ensemble les mêmes combats, les mêmes engagements et prenant les mêmes risques. L'Histoire a retenu les figures solaires et courageuses d'Henri Alleg, de Daniel Timsit, d'Alice Cherki mais d'autres acteurs plus ordinaires, plus anonymes, souvent très jeunes (au sortir de l'adolescence) se sont lancés à corps perdu dans la lutte indépendantiste. Pierre Ghenassia fut l'un d'entre eux. Ancien élève du lycée Bugeaud d'Alger, il a 17 ans quand il rejoint l'ALN dans la région de Ténès en mai 1956. Descendant d'une famille juive de Tétouan (son arrière-grand-père était rabbin), son père (Roger Ghenassia) était fonctionnaire des impôts et sa mère (Nedjma Bensaid) tenait une bijouterie à Ténès (petite ville située à 180 km à l'ouest d'Alger). Membre de l'Union de la Jeunesse Démocratique Algériennes (UJDA), il entre dans le réseau « La voix du soldat » dirigé par Lucien Hanoun, professeur de Lettres et membre du PCA. Pierre Ghenassia meurt à 18 ans (le 22 février 1957) sous un bombardement de l'armée française dans l'atlas blidéen (région de Blida, à l'est d'Alger). Jusqu'en 1990, une rue de Ténès a porté son nom ; puis sous la pression de certains islamistes, son nom a été effacé pour être remplacé par celui d'El Qods (Jérusalem). Et si certains anciens de l'Armée de Libération Nationale ont été scandalisés par le procédé, rien n'a changé depuis. L'Histoire retiendra leur sacrifice mais également les désenchantements multiples de la poignée de ceux et celles qui sont restés pour participer à la construction de l'Algérie indépendante.

Le rappel de la déchéance de nationalité et de l'antisémitisme du régime de Vichy (comme arguments politiques de mobilisation) n'a aucune incidence sur la mobilisation des juifs en faveur de l'indépendance et certains militants nationalistes leur reprochent une position de neutralité sinon « d'indifférence » à la lutte indépendantiste : « (...) Jusqu'à quand les Européens, les Israélites surtout, vont-ils regarder faire sans réagir, sans crier halte à l'injustice ? Jusqu'à quand vont-ils vivre dans cette insécurité ? Les Israélites en tout cas n'ont pas l'air de s'apercevoir de cette insécurité. Depuis José Aboulker qui pendant les événements de Mai 1945, a pris courageusement la défense des Algériens contre la répression, aucun Israélite n'ose souffler mot. Ils semblent indifférents à ce qui se passe autour d'eux. »<sup>19</sup>.

Une déclaration du Comité Juif Algérien d'Etudes Sociales dans, son organe de presse, *Information*, justifiait, quant à elle, par la difficulté pour les juifs d'Algérie de se positionner en faveur du camp indépendantiste :

---

19 Mustapha Bekkouche, *Journal d'un oublié*, Editions ANEP, 2002, pages 37-38.

« (...) En ces heures particulièrement dramatiques où le fossé s'est dangereusement élargi entre les différents éléments de la population en Algérie, les Juifs installés dans ce pays depuis plus de 2000 ans, profondément reconnaissants à la France à laquelle ils doivent tant, attachés à cette terre que leurs activités se sont toujours efforcés de faire prospérer, entendent rester fidèles à la vocation qui les fait également proches des deux autres communautés religieuses musulmanes et chrétiennes (...). En ce qui concerne la communauté musulmane et en dépit de l'injuste tribut payé par trop de coreligionnaires, innocentes victimes tombées les mois derniers, nous nous devons de rendre hommage à la correction voire à la cordialité qui ont habituellement marquées les relations judéo-musulmanes en Algérie et, particulièrement à l'époque de Vichy (...) <sup>20</sup>».

Ce difficile positionnement avait été évoqué par Frantz Fanon qui y voyait le résultat d'une des divisions les plus violentes que le colonialisme ait instaurées en Algérie et la manifestation d'une volonté délibérée de déchirer les enfants d'une même terre. Le décret Crémieux est analysé comme une provocation honteuse accordant aux juifs une intégration illusoire au modèle français ; intégration violemment récusée, par la suite, par les lois anti-juives de Pétain. Pourtant, Fanon croit voir, parmi les élites progressistes juives d'Algérie, un engagement indépendantiste sans failles et généralise, un peu trop hâtivement, leurs intentions de participer au combat :

(...) Les intellectuels juifs ont spontanément, soit dans les partis démocratiques et traditionnellement anticolonialistes, soit dans les groupes de libéraux, manifesté leur soutien à la cause algérienne. Aujourd'hui encore, les avocats ou les médecins juifs qui partagent dans les camps ou en prison le sort de millions d'Algériens atteste la réalité multiraciale de la nation algérienne. Des prises de position officielles se sont également manifestées dans la population juive d'Algérie. (...). L'attachement à une citoyenneté française artificielle est un leurre lorsque s'élabore à grands pas la jeune puissante nation algérienne moderne. Des juifs ont rejoint les rangs des Algériens luttant pour l'indépendance nationale (...). Nous savons aussi que dans la lutte commune, musulmans et juifs se sont découverts frères de race et qu'ils éprouvent un attachement profond et définitif pour la patrie algérienne <sup>21</sup>.

Mais les « frères de race » attachés à la même terre ne mêleront pas leurs forces tant les appartenances sont désormais marquées. La lutte pour l'indépendance est très tôt traversée par les questions identitaires qui ont déchiré les forces mobilisées en présence ; la place des juifs dans la définition de la future nation algérienne ne sera jamais explicitement définie et aucune garantie ne leur sera accordée (par les leaders indépendantistes) concernant la défense de leurs droits et de leurs libertés. Elle se posera, avec encore plus d'acuité, quand certains d'entre eux qui ont combattu auprès de leurs frères d'armes musulmans pour l'indépendance du pays ont demandé la nationalité algérienne. L'engagement militant, la proximité acquise aux combats et les sacrifices vécus n'en font pas pour autant des Algériens à la lumière du Code de la nationalité de 1963 qui a opté pour une définition ethno-religieuse de la nation <sup>22</sup>. Reconnus « étrangers » sur la terre qui les a vus naître et pour laquelle ils ont combattu, ils seront contraints de demander la nationalité algérienne à titre individuel et, ironie du sort, de justifier de certaines conditions d'éligibilité <sup>23</sup> (Le Foll-Luciani, 2015).

La situation s'est donc révélée, bien plus complexe que ce que Frantz Fanon écrivait et la migration forcée de 1962 a ravivé tragiquement les confusions, les malentendus, les ambiguïtés et les affectivités multiples entre juifs et musulmans. La guerre d'indépendance est un moment clé qui scellera leur destin et leur départ ; même si, à la fin des années 1940, l'Alliance Israélite Universelle et

---

20 *Informations*, n° 82, novembre 1956.

21 Frantz Fanon, *L'an V de la Révolution algérienne*, Editions Maspero, 1959, page 120.

22 Article 34 du Code de la Nationalité : « le mot ALGERIEN en matière de nationalité d'origine s'étend sur toute personne dont au moins deux ascendants en ligne paternelle sont nés en Algérie et y jouissent du statut musulman ». Journal Officiel de la République algérienne, n°18, 2 avril 1963.

23 Seule la circulaire d'application de la loi permet à ceux qui le souhaitent de demander, à titre individuelle et sous conditions, la nationalité algérienne.

la mise en place en Palestine du Foyer Juif avait déjà impulsé des dynamiques de mobilité accentuées, par la suite, avec la création de l'Etat d'Israël, en 1948.

Le départ des juifs d'Algérie a-t-il été vécu comme une amputation traumatique du corps social d'origine ? En un temps très court, l'Algérie se voit dépossédée de ses communautés juives, dans l'urgence extrême, dans l'affolement général, sans explications, sans mots pour expliciter le départ. Dans un contexte d'après-guerre et de nationalisme victorieux, les « voisins absents <sup>24</sup> » sont progressivement refoulés dans la mémoire collective et gommés de l'histoire officielle. Du côté des juifs d'Algérie, ce traumatisme a été exprimé par quelques personnalités ; le témoignage de Jacques Derrida<sup>25</sup>, en 2006, remarquablement formulé dans *Moi, l'Algérien*<sup>26</sup> restitue le parcours haché, par l'histoire politique, d'un jeune juif d'Algérie :

« Je voudrais parler comme Algérien, né juif d'Algérie, de cette partie de la communauté qui avait reçu en 1870, du décret Crémieux, la nationalité française et l'avait perdue en 1940. Quand j'avais 10 ans, j'ai perdu la citoyenneté française au moment du régime de Vichy et pendant quelques années, exclu de l'école française, j'ai fait partie de ceux qu'on appelait, à ce moment-là, les juifs d'Algérie. C'est l'un des tremblements de terre de mon existence. Il y en a eu d'autres. (...) je parle ici comme Algérien devenu français un moment donné ayant perdu sa citoyenneté française et l'ayant retrouvée. (...) Une généalogie judéo-franco-maghrébine n'éclaire pas tout, loin de là, mais pourrais-je rien expliquer sans elle ? »

L'historicité et l'enracinement algérien de cette généalogie judéo-franco-maghrébine seront écrasés par des catégories d'appartenance réductrices et/ou malheureuses -israélite, pied-noir, Européen d'Algérie, rapatrié- rendant, ainsi, impossible la dénomination juste<sup>27</sup>.

## Silence et effacement

« Les Juifs originaires du pays ou anciennement établis constituaient l'élément premier ; les immigrants plus récents venus surtout d'Espagne (exodes de 1387, de 1391 et surtout de 1492). Ces Juifs chassés par les Espagnols avaient trouvé liberté et tolérance dans les villes du Maghreb. Il y eut par la suite des juifs qui vinrent des principaux pays européens et surtout d'Italie. Les Juifs autochtones avaient la liberté de culte, le droit d'avoir des écoles hébraïques et pouvaient s'occuper de l'instruction de leurs enfants. Ils avaient également leur propre justice. Ils s'adonnaient au commerce, servaient de courtiers entre négociants européens et musulmans et excellaient dans certains métiers : la bijouterie, l'échange des monnaies, la ferblanterie. Libres et tolérés avant l'arrivée des Turcs, ils subirent par la suite un régime discriminatoire ».

En ces quelques lignes (et dans un ouvrage qui compte plus de 785 pages)<sup>28</sup>, Mahfoudh Kaddache, une des grandes figures historiennes du pays, balaye la longue histoire du judaïsme algérien. La vision lénifiante (en une ligne) d'une communauté vivant en paix avec les musulmans, avant la conquête ottomane fait l'économie de l'historicisation d'une communauté plus que millénaire et d'une réflexion à propos de l'interaction culturelle et linguistique judéo-musulmane. A aucun moment, dans son ouvrage, à l'exception de ces quelques lignes, l'auteur évoque une possible intégration de la composante juive à la « nation » algérienne. Dans *Des noms et des Lieux. Mémoire d'une histoire*

---

24 Expression empruntée à l'historien Frédéric Abécassis.

25 Présenté par le quotidien *Le Matin* comme l'anti-Macias, 21 décembre 2007.

26 Jacques Derrida, « Moi l'Algérien », *La tribune*, décembre 2006.

27 « La langue maternelle de la famille de mon père et de ma mère était l'arabe. Nous ne sommes pas des pieds noirs. Reste que j'ai vécu l'histoire de ma présence en Algérie comme un apartheid. Nous n'avions aucun contact avec les Arabes. (...) Les juifs d'Algérie ont été coupés totalement de leurs racines à partir de l'indépendance en 1962. Je ressens ça avec de la tristesse, parfois de l'amertume et parfois de la rage. Mon père a été très tôt convaincu que l'Algérie serait indépendante. Mais il était aussi sûr, tristement, que les juifs n'y auraient pas leur place », Jacques Attali, *El Watan*, 3 septembre 2009.

28 Mahfoud Kaddache, *L'Algérie des Algériens : de la Préhistoire à 1954*, Paris-Méditerranée, 2003.



*oubliée. Souvenirs d'enfance et de jeunesse*<sup>29</sup> (ode à la richesse du patrimoine algérien et de ses composantes culturelles et linguistiques), Mostefa Lacheraf évoquera, quant à lui, ces interactions (dans son village dans les années 1920 à 1940) de la façon suivante :

« Femmes juives et femmes musulmanes se rendaient visite pendant les fêtes religieuses de l'une ou l'autre communauté où elles habitaient côte à côte dans des logements séparés autonomes. Je me rappelle encore ce que chantaient quelques femmes israélites venues offrir à ma mère du pain « *azim* » de la Pâques juive et entonnant sur le pas de la porte en partant un air célèbre d'origine andalouse. (...) le chant nostalgique de l'« au-revoir ». Les relations entre les deux communautés allaient sans doute changer à l'avènement du socialisme agressif, militaire et colonial lors de la spoliation de la Palestine par le Nouvel État d'Israël ».

Du côté algérien, les écrits demeurent encore bien trop rares. Bien peu de publications et d'études exigeantes<sup>30</sup> et aucune visibilité n'est de mise dans le monde académique ou dans les débats historiographiques. La tradition universitaire sur le judaïsme maghrébin qui existe dans les univers académiques marocain et tunisien ne peut se prévaloir d'aucune figure universitaire, d'aucun nom de référence spécialiste du champ d'études soigneusement évité sinon ignoré.

Le savoir se constitue bien trop souvent dans la presse nationale couvert par des voix discordantes et contradictoires. Un article paru dans le journal *La tribune* en 2008 intitulé « questions juives à l'algérienne » figure parmi une des rares démarches réflexives sur les bouleversements vécus par les juifs d'Algérie avec le décret Crémieux ; véritable « ligne de fracture » qui les a définitivement fait basculer dans l'univers de la colonisation mais du côté des dominants. Un basculement mais également une ascension sociale au prix de ruptures quasi-définitives avec les musulmans. L'auteur évoque également l'anti-judaïsme algérien proposant l'explication suivante :

« (...) dans leurs rapports aux juifs, les musulmans algériens en étaient restés aux vieilles controverses médiévales sur la supériorité des religions respectives des uns et des autres. Sujets des empires musulmans, multiethniques, multiculturels, multilinguistiques et multiconfessionnels, juifs, chrétiens et musulmans n'en finissaient pas de s'affronter sur la vraie foi. Rien ne les autorisait à passer des joutes religieuses à l'idée des races puisqu'ils étaient aussi bien chrétiens et musulmans d'une même race le plus souvent en Palestine ou au Liban d'aujourd'hui. L'hostilité religieuse restait du domaine du marquage religieux et c'est bien cela qui explique l'absence de pogroms dans les pays arabes ».

La tentative de réflexion est intéressante mais elle évite, une fois de plus, de souligner la spécificité de la tension et le raidissement qui pouvait exister dans la relation entre musulmans/juifs ; spécificité qui n'existait pas dans la relation entre musulmans et chrétiens. Elle diffuse, par ailleurs, la fausse idée de l'absence de pogroms en pays musulmans. Par contre, le texte développe longuement l'antisémitisme virulent pratiqué par les Européens d'Algérie qui a atteint son apogée avec les lois anti-juives de Pétain et le retrait de la citoyenneté française. Les juifs d'Algérie apparaissent, ainsi, comme des victimes à double échelle : des citoyens français de seconde zone et des individus acculturés et arrachés à leur identité première. Mais quand l'anti-judaïsme est évoqué, il est renvoyé à la responsabilité et à l'héritage d'une législation discriminante ottomane. Ou alors, comme la résultante d'une combinaison de différents éléments religieux et politiques : les controverses historiques judéo-musulmanes, le rapport discriminant à l'égard des minorités dans les mosaïques d'empire, l'arabo-islamisme anticolonial et indépendantiste et enfin par la création de l'Etat d'Israël et la lutte antisioniste. L'auteur s'interroge également sur la surenchère paradoxale de la francisation,

---

29 Casbah Editions, 1999

30 Contrairement au Maroc et en Tunisie, où des grands noms de l'histoire du pays sont rattachés à des travaux de grande qualité sur le judaïsme maghrébin : pour le Maroc, Jamaâ Baida, Khalid Bensghir, Mohamed Hatimi, Mohamed Kenbib ; pour la Tunisie, Habib Kasdaghi, Abdelkrim Allagui...

malgré la déchéance, en 1940 par le régime de Vichy, de leur nationalité française et les humiliations et le rejet de la communauté nationale qui l'ont suivi. Polarisé sur les violences du conflit israélo-palestinien, il cache difficilement les non-dits et les formulations idéologiques communes à l'ensemble du monde musulman

Dans un ouvrage, inspiré par de louables intentions et intitulé *Les juifs d'Algérie. 2000 ans d'existence*,<sup>31</sup> l'auteur Aïssa Chentouf (qui est par ailleurs journaliste) évoque, dans son avant-propos, la nécessité d'écrire une « histoire interdite de l'école primaire à l'université » et de connaître le passé des juifs d'Afrique du Nord occulté par « une chape de plomb ». Tout en se gardant de se méfier de l'amalgame juif=sioniste, il justifie de l'intérêt d'écrire cette histoire pour que celle-ci « (...) ne subisse pas à la guise des décideurs toute l'influence judéo sioniste. Nos esprits et ceux de nos enfants sont à la merci de cette idéologie. Comme ce fer chauffé à blanc qui subit toutes les torsions que lui donne ce forgeron ».

Tout en militant pour la réintroduction de la composante juive dans le patrimoine historique algérien, tout en insistant sur l'absolue nécessité à sortir du silence installé autour des Juifs d'Algérie, l'auteur n'est pas à l'abri ni des préjugés antisémites les plus tenaces (le complot sioniste, les finances mondiales...). Ainsi, aucune tentative d'historicisation ou même de « normalisation » d'un récit algérien sur le judaïsme n'échappe aux paradigmes communément admis.

L'arrivée de Abdelaziz Bouteflika au pouvoir en 1999 réintroduit la question de la diversité du patrimoine algérien et de la Réconciliation. C'est au cours de ses mandats que la question du judaïsme est régulièrement traitée dans les médias du pays. Chargé de gérer la sortie de crise de la *Décennie noire* et de normaliser la situation sécuritaire du pays, il joue à l'échelle internationale, la carte de la pluralité et de l'ouverture<sup>32</sup>. Son discours de Constantine (en septembre 1999) selon lequel la communauté juive fait partie intégrante de l'héritage algérien participe de la volonté de se démarquer de ses prédécesseurs et dans une moindre mesure solder, à certaines conditions, les comptes du passé. En invitant l'artiste Enrico Macias à venir chanter en Algérie<sup>33</sup>, il déchaîne les passions (tous milieux politiques confondus) et une hostilité hystérique qui fait tourner le voyage de la réconciliation à la dramaturgie nationale et à une crise médiatique franco-algérienne<sup>34</sup>. Les soutiens publics du chanteur à l'Etat d'Israël et à Tsahal sont dénoncés et amplifiés et Enrico Macias n'est pas reconnu comme l'enfant du pays. Encore une fois « l'argument » Israël s'introduit dans une histoire algéro-algérienne<sup>35</sup> et dans le contentieux franco-algérien empêchant tout bon sens en réactivant, dans la confusion, les vicissitudes de l'histoire.

Il faut, par ailleurs, souligner l'usage constant du terme « juif » comme insulte et/ou accusation récurrente dans la vie politique nationale lorsqu'il s'agit de stigmatiser et de délégitimer tel membre du gouvernement ou tel homme d'affaires. Les exemples en sont nombreux. Ghazi Hidouci<sup>36</sup>, Ministre de l'Economie du Gouvernement de Mouloud Hamrouche un des principaux concepteurs des

---

31 Titre qui reprend quasiment celui de l'ouvrage de Richard Ayoun et Bernard Cohen, *Les juifs d'Algérie. Deux mille ans d'histoire*, Rahma, 1994

32 Dans le contexte du prolongement de la Déclaration de Barcelone, l'Algérie reprend progressivement sa place dans les relations internationales et méditerranéennes.

33 L'annonce de son arrivée avait, pourtant, reçu un engouement populaire très chaleureux.

34 Alors que l'inhumation de l'acteur Roger Hanin, le 13 février 2015 au cimetière juif de Bologhine (ex Saint-Eugène), a été célébrée en présence des officiels locaux (ministre de la Culture, Wali d'Alger...) avec le Rabbin de Paris qui a prononcé l'oraison funèbre. La majorité de la presse nationale a salué le « retour de l'enfant prodigue » et le souhait de l'acteur de se faire inhumer dans son pays natal. Ce souhait ultime a été interprétée comme un geste de fraternité et une leçon d'apaisement donnée aux Algériens comme aux Juifs qui ont quitté le pays.

35 La polémique a également été violente lorsqu'aux funérailles du roi Hassan II, en juillet 1999, Abdelaziz Bouteflika a serré la main du président israélien Ehud Barak.

36 Ghazi Hidouci, « En toute vérité », Algeria-watch.org, 27 septembre 2011

réformes économique et politique de l'expérience démocratique algérienne (1988-1991)<sup>37</sup> a fait l'objet d'une campagne particulièrement violente du fait de sa supposée judéité. De la même façon, Nouria Benghebril-Remaoun, Ministre de l'Éducation nationale (2014-2018) et supposée issue d'une ancienne famille juive marocaine aura à parer des attaques régulières pendant son mandat<sup>38</sup>. Le mouvement de contestation *Barakat*<sup>39</sup> (ça suffit !), né de l'indignation populaire au quatrième mandat de Bouteflika en 2014 (déjà fort diminué par ses problèmes de santé) et réprimé violemment, dès ses premières actions publiques, a été présenté, par les autorités algériennes, comme un mouvement manipulé par les lobbies sionistes<sup>40</sup>. La question du judaïsme algérien est traversée, en permanence, par l'obsession d'Israël et par des rumeurs, des polémiques et des controverses en tout genre. Ainsi, en mai 2005, une rumeur folle fait état d'une demande de réparation financière à l'État algérien (d'un montant de 114 millions de dollars à titre de compensation des préjudices du passé) de la part des quelques 120.000 juifs qui ont quitté l'Algérie. Malgré les démentis formels des autorités algériennes, l'information diffusée par l'Agence américaine UPI<sup>41</sup> est relayée par l'ensemble des journaux arabophones<sup>42</sup> et francophones dont la majorité d'entre eux s'en emparent de façon ignominieuse. L'usage récurrent du terme *Harki*<sup>43</sup> dans le traitement de cette supposée information renvoie, pour les Algériens, à une double trahison : celle d'être devenu français et celle d'avoir fait allégeance à Israël<sup>44</sup>. C'est la quadrature du cercle qui, jusqu'à présent, rend impossible un récit neutre sinon apaisé qui expliquerait les raisons qui ont éloigné définitivement les juifs de leur pays natal.

### Et si les juifs étaient restés ?

En 2009, suite à la loi de 2006 concernant les organisations des cultes non musulmans<sup>45</sup>, les autorités algériennes délivrent une accréditation à une instance associative représentant la religion

---

37 Les émeutes d'octobre 1988 ont mis fin au monopartisme d'Etat incarné par le FLN depuis 1962 et ont ouvert la voie à une démocratisation de la vie politique. Une parenthèse de trois ans d'expériences à l'Etat de droit brutalement interrompue par l'arrêt du processus électoral de janvier 1992.

38 Des figures importantes de l'opposition au régime Bouteflika ont utilisé le même procédé de délégitimation. Évoquant le caractère mafieux et oligarchique des mandats de Bouteflika, Djamel Zénati, une des figures démocrates et progressistes du paysage politique algérien, évoque l'existence d'une famille d'hommes d'affaires, Les Kouninef, dont leur mère « à qui certains prêtent même quelques accointances avec des lobbies israéliites » ont une influence considérable sur le clan Bouteflika. Il rajoute qu'il « y a vraiment danger sur la sécurité nationale », « Les Kouninef ou le côté obscur du régime » in *Liberté*, 27 mars 2019.

39 Mouvement composé par des étudiants, universitaires et journalistes qui préfigure d'une certaine façon le mouvement du *Hirak* du 22 février 2019.

40 Le président actuel, Abdelmadjid Tebboune, élu en décembre 2019 suite à des présidentielles très contestées par le mouvement du *Hirak* a été qualifié de la même façon par une opinion populaire excédée par l'arrogance des élites dirigeantes.

41 L'origine de cette demande est loin d'être claire. Elle aurait été présentée, lors d'un colloque à Jérusalem consacré à l'histoire des juifs de Constantine. Cette demande aurait fait l'objet d'une motion de soutien à la Knesset. Aucune information sérieuse ne permet de valider cela.

42 Exemples des quotidiens *El Chourouk el Yawmi*, *El Bilad*, *Sawat al Ahrar*. *El Khabar* Hebdo (25 juin-1<sup>er</sup> juillet 2005) lui consacre un dossier spécial.

43 Le décret Crémieux tout comme l'engagement des supplétifs dans l'armée française durant la guerre sont considérés comme un acte de trahison ; d'où l'usage du terme *harki* qui, dans ce cas, télescope les deux périodes.

44 L'éphémère résurrection en 2005 du pèlerinage de Tlemcen sur le tombeau du rabbin Ephraïm Enkaoua, considéré comme l'un des plus grands saints thaumaturges du Maghreb, n'a pas résisté à la guerre de Gaza de 2008.

45 Loi de 2006 fixant les conditions et règles d'exercice des cultes autres que musulman.

juive dans le pays et présidé par Roger Saïd<sup>46</sup>. Elle acte officiellement l'existence de juifs vivant dans le pays en leur donnant une visibilité publique mais sans pour autant fournir des statistiques fiables qui permettraient de mesurer leur importance démographique<sup>47</sup>. Cette accréditation avait suscité des vives polémiques auprès des milieux politiques et de l'opinion publique qui y voyaient, encore une fois, une normalisation des relations avec Israël.

En 2012, le quotidien francophone *El Watan* publie un long entretien intitulé « Moi Naïm, 24 ans, futur rabbin d'Algérie »<sup>48</sup>. L'article rend compte d'un récit raconté à la première personne par Naïm, un jeune homme présenté comme un juif algérien et qui raconte l'histoire de sa famille restée en Algérie après 1962. Le récit met en scène le parcours d'une famille juive d'Alger qui cache sa judaïté tout en pratiquant secrètement sa religion. Naïm serait un crypto-juif, un « marrane » conditionné, dès son très jeune âge, à contourner les difficultés d'une société algérienne peu encline à accepter la diversité religieuse et *a fortiori* le judaïsme. Dans cet entretien, tous les éléments narratifs confortent les fantasmes d'un judaïsme caché et masqué au cœur de la société algérienne et protégé par les autorités algériennes : les cultes secrets, l'école talmudique clandestine, les funérailles nocturnes des anciens, la fuite à Oran (sous escorte policière) au cours de la *Décennie noire*, mais également la supposée protection étroite des services secrets israéliens des micro-communautés juives disséminées dans le pays. La publication de cet entretien a suscité, dans la presse algérienne, une émotion sans pareille exacerbant les discours conspirationnistes. Que cet entretien ait relevé d'un réel exercice de confession ou d'une fiction voire d'une imposture, il réveille la question que *seraient devenus les juifs s'ils n'avaient pas quitté l'Algérie ?* La déclaration, en 2014, du Ministre des Affaires Religieuses Mohamed Aïssa<sup>49</sup> de rouvrir les 25 synagogues algériennes (recensées sur le territoire national) participe, dans un autre registre, de ce constat de l'existence de juifs algériens sur le territoire national. Même s'il ne donne pas de chiffres les concernant<sup>50</sup>, tous les éléments de langage du Ministre expriment une volonté de rationaliser le débat sur le judaïsme. Pourtant, ses propos sont profondément marqués par le paradigme de l'anti-sionisme. Ainsi, il conditionne la réouverture des synagogues par la sécurisation des lieux et à « l'acceptation » de la société :

(...) « Mais avec le bombardement israélien de Gaza, les Algériens ressentent une frustration. Parce qu'à l'heure où l'Algérie est prédisposée à prendre en charge une communauté autre que musulmane, ils constatent qu'une entité qui se dit État juif est en train de bombarder et de tuer des enfants, des femmes et des vieillards qui ne sont pas défendus par la communauté internationale. (...) si j'ai un appel à lancer, ce sera à cette communauté pour qu'elle se démarque de ce qui se passe en Palestine. (...) Un geste qui va démontrer que les juifs se démarquent du sionisme serait très souhaité par la société algérienne ».

Là encore, la réflexion est réduite au conflit israélo-palestinien et au soutien à la cause palestinienne qui empoisonne toute réappropriation nationale du judaïsme lui déniait ses racines algériennes et le soumettant à un régime de preuve et de loyauté.

---

46 Roger Saïd est une des rares figures du judaïsme algérien publicisée dans les médias algériens. Avocat inscrit au barreau de Blida depuis 1949, il était jusqu'à sa mort, en 2012, le représentant des juifs d'Algérie dont l'action essentielle était celle de l'entretien des cimetières juifs.

47 Le site *Algeriepart.com* relaie le chiffre de 200 juifs en Algérie publié par le rapport du Département d'Etat américain de 2018. <https://algeriepart.com/2018/05/29/departement-detat-americain-se-rejouit-de-labsence-dune-quelconque-animosite-algerienne-envers-juifs/>

48 Zouheir Aït Mouhoub, « Moi Naïm, 24 ans, futur rabbin d'Algérie », *El Watan*, 13 juillet 2012.

49 Entretien de Mohamed Aïssa, *TSA*, 16 juillet 2014.

50 (...) « Nous n'avons aucun recensement. Et il ne s'agit pas d'omission ou de négligence. L'Etat algérien est une République qui ne juge pas les gens sur la base de leur confession ».

Que serait l'Algérie si les juifs algériens et les Européens étaient restés dans le pays après l'indépendance ? La question est reprise par Amine Zaoui (universitaire et écrivain) dans un article au quotidien *Liberté* en l'inscrivant dans la gestion politique de la diversité religieuse et culturelle qui s'est posée à la société algérienne post-indépendante.

(...) Par peur du pluralisme politique et linguistique, de la diversité ethnique et religieuse, l'enseignement officiel de l'histoire nationale plaçait les juifs algériens ainsi que les Algériens d'origine européenne du côté du mal. Ainsi, la nouvelle génération a été soumise au lavage de cerveau, par les programmes scolaires, par les discours du pouvoir politique, par les discours des partis islamistes, par les charlatans prédicateurs »<sup>51</sup>.

Une histoire instrumentalisée et idéologisée à l'excès dans laquelle les rôles des protagonistes semblent avoir été écrits à l'avance. Une idéologisation qui a caché les enjeux autrement plus importants auxquels aurait dû se confronter l'État nouvellement indépendant : à savoir ceux du combat démocratique et ceux de l'affirmation d'un État de droit qui aurait pu permettre à chaque individu, à chaque groupe d'occuper la place qui lui revenait. Le nationalisme recroquevillé sur des identités rigides et les effets collatéraux de la création de l'État d'Israël ont étouffé toute possibilité de poursuivre ou d'inventer des formes de vivre ensemble cette diversité. Ainsi, les juifs d'Algérie, de par les tourments et les tribulations de leur histoire, ont d'une certaine façon, représenté l'altérité, devenue un péril, qui aurait remis en cause les nouvelles cohésions acquises de haute lutte.

Dans son roman, *Le dernier juif de Tamentit*,<sup>52</sup> Amin Zaoui, redonne à Tamentit son prestige passé. Celle qui fut considérée un temps comme la capitale du commerce saharien abritait une des plus anciennes communautés juives du Maghreb<sup>53</sup>. Celle que Léon Africain appelait la petite Jérusalem avait été à l'origine d'une civilisation dynamique et riche qui rayonnait jusqu'au XV<sup>e</sup> siècle sur tout le Sahara<sup>54</sup>. Histoire totalement méconnue reprise dans un documentaire diffusé en 2018 consacré aux juifs d'Algérie par la télévision privée Echrouk News<sup>55</sup> qui emmène à travers le territoire, le spectateur, dans les endroits les plus emblématiques du judaïsme algérien du pays.

Les démarches qui interrogent les capacités de l'Algérie d'aujourd'hui à penser ou à repenser le concept de diversité au cœur du projet politique sont bien réelles même si elles demeurent extrêmement marginales. Mais elles se heurtent à la question fondamentale de la rupture historique que Raphael Draï préférerait appeler « profondeur de la déchirure » :

(...) « Alors, aujourd'hui, nous sommes face à un dilemme. Soit, dire : La déchirure est trop profonde, que chacun retourne chez soi ; ou bien dire : parce que la déchirure est plus profonde encore que ce que nous l'imaginions, il faut la recoudre encore plus solidement. Mais cela nécessite une volonté réelle de part et d'autre. Il faut profiter de la pacification relative de cette mémoire douloureuse pour parler enfin et dépasser les événements subis par les uns et les autres pour qu'ils ne soient pas en pure perte »<sup>56</sup>.

Cette déchirure qui a laissé une telle amertume historique devrait-elle fatalement s'accompagner d'une mémoire oublieuse et sélective imprégnée de dénis multiples ? Devrait-elle faire de l'histoire des

---

51 Amin Zaoui, « Que ce serait-il passé si les juifs algériens et les Européens d'origine algérienne étaient restés ? » *Liberté* le 20 février 2020.

52 *Le dernier juif de Tamentit*, 2012, Edition Barzakh.

53 Au Premier Siècle de l'ère chrétienne.

54 J. Olliel, « Les juifs du Sahara », *Encyclopédie berbère*, n°26/ 2004, CNRS.

55 Documentaire réalisé par le journaliste Said Kessal, <https://youtube.be/mQxyLiJYbiE>

56 Raphaël Draï, « Le non-voyage d'Enrico Macias en Algérie », Entretien avec Bruno Étienne, par Raphaël Draï, *La pensée de midi* 2009/4 (Hors-série), pages 115 à 122.

juifs algériens celle des *histoires à ne pas dire* pour reprendre le titre du documentaire de Jean-Pierre Lledo<sup>57</sup> ?

Histoire douloureuse, certes, fondée sur des dénis multiples mais qui ne doit cependant pas faire l'économie d'une réflexion sur l'existence réelle d'une histoire commune entre juifs et musulmans avant la conquête coloniale et à la période coloniale<sup>58</sup> ; une histoire loin d'être idéale façonnée par les violences et les dominations mais qui, de part et d'autre, n'a pas pu accoucher d'un récit commun compréhensible et accepté par tous.

## Conclusion

Cette histoire dont les protagonistes ont quasiment disparu du territoire révèle les pesanteurs idéologiques qui ont pesé sur l'écriture de l'histoire algérienne depuis 1962. Entre histoire coloniale mal assumée et histoire nationale arabo-musulmane, l'Algérie est confrontée *aux poids de son passé et par-là même au choix de son passé*<sup>59</sup>. Les récits historiques nationaux sont soumis à des conflits de mémoire et à des manipulations concertées ; dans ces récits l'histoire des juifs algériens n'y a pas sa place. Celle-ci constitue un des angles morts de la connaissance historique qui n'arrive pas à dépasser le contentieux colonial et ses retentissements géopolitiques. Car, par le décret Crémieux, les juifs sont intimement liés au colonialisme. En ayant accepté d'être français en 1870, il leur est reproché la sortie du « Nous » autochtone. Devenus « Eux » ils font encore l'objet de très forts ressentiments, de manipulations et de rejets. Ainsi, ne peuvent-ils prétendre à une quelconque proximité avec la terre qui les a vu naître ni revendiquer une identité commune. Les récits officiels ainsi que les représentations et les discours de la grande majorité des Algériens dénie leur très longue histoire en terre algérienne, interdisant aux juifs de prendre place dans l'imaginaire historique de la nation et les renvoyant à leur « trahison ».

Pour mieux appréhender une histoire très longue constituée d'une multiplicité de temporalités, d'événements, il faudrait alors sortir du contentieux colonial et investir d'autres périodes historiques. Travailler à un récit en mesure d'expliquer sans affect et sans récrimination, les conditions idéologiques et politiques qui ont amené les juifs à quitter l'Algérie permettrait en effet de s'extraire du paradigme colonial et de son contre-paradigme, encore excessivement présent dans les démarches historiques et historiennes du pays, en en finissant ainsi avec l'aliénation identitaire opposant un « nous » arabo-musulman à des « eux » ennemis. Ces récits renouvelés pourraient enfin mettre au centre la multiplicité des identités, la diversité des expériences historiques, les minorités, les hybridités et le *mouvement* intrinsèque aux sociétés y comprises coloniales<sup>60</sup>.

On retiendra en conclusion les mots du *dernier* juif d'Oran, Prosper- Messaoud, prononcés lors de son ultime entretien en 2008 : « L'adage dit : *blâd blâ lihûd kil mahkama blâ esh shuhûd*. – Vous êtes les témoins de l'histoire ? – Oui, un pays sans juifs, c'est comme un tribunal sans témoins

---

57 Documentaire de Jean-Pierre Lledo, *Histoires à ne pas dire*, (2 h 40) et diffusé en 2008. L'auteur juif algérien exilé va à la rencontre de quatre personnages algériens, dans quatre régions d'Algérie, qui racontent les rapports avec leurs voisins juifs et chrétiens lors des dernières années de colonisation 1955-1962. Ce documentaire a été censuré en Algérie.

58 Que penser de ce très long article publié le 24 juin 2004 dans le *Quotidien d'Oran* (un hebdomadaire francophone à gros tirages) d'un universitaire français juif algérien (Hubert Hannoun) dont le titre « La déchirure historique des juifs d'Algérie » ? Vibrant plaidoyer pour une identité juive algérienne.

59 Expression empruntée à l'historien Jean-Marie Guillon lors d'une journée d'études consacrée à « l'expression du passé. Transmissions, réappropriations, configurations » dans le cadre du programme européen d'excellence Ramsès *Ecritures de l'histoire et mémoires méditerranéenne*, mars 2003, Aix-en-Provence.

60 Homi.K Bhabha, *Les lieux de la culture. Une théorie post-coloniale*, Payot, Paris, 2007.

... »<sup>61</sup>. Témoigner et assumer une histoire plus que millénaire, qui a façonné les pratiques, les langues, les imaginaires de telle façon qu'elle ne peut être que maghrébine et africaine ; seule façon de s'extraire de l'impasse épistémologique que pose la relation judéo-musulmane en Algérie.

## BIBLIOGRAPHIE

Abécassis Frédéric, Dirèche Karima, 2019, « Prosper Messaoud ou la figure du juif absent » in K. Dirèche (dir), *L'Algérie au présent. Entre résistances et changements*, Paris, IRMC-Karthala, p.399-406;

Ayoun, Richard, Cohen Bernard, 1994, *Les juifs d'Algérie. Deux mille ans d'histoire*, Alger, Rahma ;

Bhabha, Homi K, *Les lieux de la culture. Une théorie post-coloniale*, Paris, Payot, 2007

Bekkouche, Mustapha, 2002, *Journal d'un oublié*, Alger, ANEP ;

Benallègue-Nourredine, Aldjia, 2007, *Le devoir d'espérance*, Alger, Casbah Editions ;

Cantier, Jacques, 2002, *L'Algérie sous le régime de Vichy*, Paris, Odile Jacob;

Cole, Joshua, 2010, « Antisémisme et situation coloniale pendant l'entre-deux-guerres en Algérie. Les émeutes antijuives de Constantine (août 1934) in *Vingtième siècle*, Revue d'histoire 2010/4, n° 108 ; p.3-23 ;

Daum, Pierre, 2012, « Et si on restait ? Quelles conditions pour les juifs et les Européens qui voulaient rester ? » in Amar Mohand-Amer et Belkacem Benzenine, *Le Maghreb et l'indépendance de l'Algérie*, Alger, coédition IRMC-CRASC, p.213-227 ;

Dirèche, Karima, 2014, « Algerian jews: how to make the return journey? » *Migrations borders* (sous la direction de S. Mourlane et P. Sintès, Oxford, Editions PIE, Peter Lang;

Draï, Rapahël, 2009, « Le non-voyage d'Enrico Macias en Algérie », Entretien avec Bruno Étienne, *La pensée de midi* 2009/4 (Hors-série), p.115 à 122 ;

Fanon, Frantz, 1956 *L'an V de la révolution algérienne*, Paris, Maspero.

Guedj Jérémy, 2012, « Juifs et musulmans d'Algérie en France », *Hommes & migrations*, 1295 | 2012, p.144-154 ;

Kaddache, Mahfoud, 2003, *L'Algérie des Algériens : de la Préhistoire à 1954*, Paris, Paris-Méditerranée;

Lacheraf, Mostefa, 1999, *Des noms et des Lieux. Mémoire d'une histoire oubliée. Souvenirs d'enfance et de jeunesse*, Alger, Casbah Editions ;

Le Foll Luciani, Pierre-Jean, 2012, « Les anti-colonialistes juifs et européens et la nation algérienne à l'heure de l'indépendance, *Insaniyat* » ;

Le Foll-Luciani, Pierre-Jean, 2015, *Les juifs algériens dans la lutte anti-coloniale. Trajectoires dissidentes (1934-1965)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes;

Lledo, Jean-Pierre, 2009, La question juive en Algérie aujourd'hui (et hier), *Controverses*, n°13, p.136-164

---

61 Frédéric Abécassis, Karima Dirèche, « Prosper Messaoud ou la figure du juif absent » in Karima Direche (dir), *L'Algérie au présent. Entre résistances et changements*, IRMC-Karthala, 2019, Page 404

Nadjari, David, 2007, « L'émancipation à « marche forcée » : les Juifs d'Algérie et le décret Crémieux », *Labyrinthe*, n° 28 | 2007, p.77-89 ;

Kamel Kateb, *Européens, indigènes et Juifs en Algérie, (1830-1962)*, Paris, Travaux et Documents, INED/PUF, 2001 ;

Olliel, J 2004, « Les juifs du Sahara », *Encyclopédie berbère*, n°26/ 2004, CNRS, p. 3962-3968;

Senhadji Khiat, Dalila, 2010, « Les mosquées en Algérie ou l'espace reconquis : l'exemple d'Oran », *L'Année du Maghreb*, VI | 2010, p.291-303 ;

Stora, Benjamin, 2015, *Les Clés retrouvées. Une enfance juive à Constantine*, Paris, Stock ;

Stora, Benjamin, 2016, *C'était hier en Algérie. Les Juifs d'Algérie, de l'Orient à la République*, Paris, Larousse ;

Stora, Benjamin, 2017, *Juifs, musulmans : la grande séparation*, L'Esprit du temps, coll. « Quoi de neuf » ;

Zaoui, Amin, 2012, *Le dernier juif de Tamentit*, 2012, Alger, Barzakh ;

### **Articles de presse en ligne/blog**

Aït Mouhoub, Zouheir, « Moi Naïm, 24 ans, futur rabbin d'Algérie », *El Watan*, 13 juillet 2012 ;

Chitour, Shems Eddine, « Ils ont choisi de rester. L'histoire des juifs algériens », <https://education-citoyenneteetderives.fr/lhistoire-des-juifs-algeriens-ils-ont-choisi-de-rester-dans-leur-pays-dorigine/>;

Hidouci, Ghazi, 2011, « En toute vérité », *Algeria-watch.org*, 27 septembre 2011 ;

Zaoui, Amin, « Que ce serait-il passé si les juifs algériens et les Européens d'origine algérienne étaient restés ? » *Liberté* le 20 février 2020,

### **Ressources en ligne**

Kessal, Saïd, 2018 Les Juifs d'Algérie, <https://youtube.be/mQxyLiJYbiE> ;

Lledo, Jean-Pierre, 2007, *Histoires à ne pas dire*, 155 mn ;